

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 4 juillet 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 juillet 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault et Christian Marcoux, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 4 juillet 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 juillet 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>REMISE DE RECONNAISSANCE DE LA MRC DE L'ERABLE</i> 6 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 7 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Présentation des comptes 7.3 Représentant autorisé ClicSÉCUR 7.4 Adoption du «Rapport d'utilisation de la subvention de 99 900\$» 7.5 Adoption d'une «Politique de gestion de l'installation des infrastructures de loisirs» 7.6 Formation CLD de l'Érable 7.7 Avis de motion pour un règlement décrétant le prolongement de la rue Beaudoin 7.8 Réparation et entretien de la toiture du bureau municipal 7.9 Demande de financement Place aux Jeunes 2011-2012 7.10 Dépôt d'une lettre de démission 7.11 Date du scrutin 8 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Demande de versement pour l'utilisation du Fonds régional réservé à l'entretien de certaines voies publiques 8.2 Achat d'un cellulaire pour l'inspecteur municipal adjoint 8.3 Traverses de motoneige pour le Club les neiges Lystania 9 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et égout 10 <i>SANTE ET MIEUX-ETRE</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Installation d'internet à l'Édifice St-Louis 11 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Prix de vente des futurs terrains sur la rue Beaudoin 11.2 Adoption du premier projet de règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C 11.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de zonage 124 12 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 12.1 Remboursement à la Corporation des loisirs 12.2 Congrès pour le coordonnateur des loisirs 12.3 Contribution financière journée «Bouger en famille» 12.4 Jeudis en chansons 13 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 14 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 14.1 Demande de M. Gérard Morin 14.2 Demande de M. Donald Pilote 15 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



16 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

165-07-2011
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

166-07-2011
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

168-07-2011
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10196 à 10233	110 464.29 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	26 009.96 \$
Grand total des paiements	136 474.25 \$

ADOPTÉE

169-07-2011
Représentant autorisé
ClicSÉCUR

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, comme représentante autorisée de la municipalité de Lyster afin de permettre l'inscription de la municipalité aux services offerts par les ministère et organismes participant à ClicSÉCUR.

ADOPTÉE

170-07-2011
Adoption du «Rapport d'utilisation de la subvention de 99 900\$»

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Rapport d'utilisation de la subvention de 99 900\$» et qu'une copie soit transmise au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour approbation.

ADOPTÉE

171-07-2011
Adoption d'une «Politique de gestion de l'installation des infrastructures de loisirs»

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte la «Politique de gestion de l'installation des infrastructures de loisirs» et qu'une copie soit transmise au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour approbation.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



172-07-2011
Formation CLD
de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à une formation offerte par le CLD de l'Érable le 15 septembre au coût de 50\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Formation – Adm (02 13000 454) et les frais de déplacement au poste (02 13000 310).

ADOPTÉE

Avis de motion
pour un
règlement
décrétant le
prolongement de
la rue Beaudoin

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et la voirie sur la rue Beaudoin, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts.

173-07-2011
Réparation et
entretien de la
toiture du bureau
municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'entreprise Résiflex à effectuer la réfection du toit du bureau municipal et de la bibliothèque pour la somme de 3 900\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Ent. rép. bâtiment, terrain (02 13000 522).

ADOPTÉE

174-07-2011
Demande de
financement
Place aux
Jeunes 2011-
2012

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité ne participera pas à l'édition 2011-2012 du Rallye Place aux jeunes Érable. La décision sera réévaluée pour la prochaine édition.

ADOPTÉE

Dépôt d'une
lettre de
démission

Lecture est faite de la lettre de démission du conseiller Yvon Martineau qui est effective en date du 1^{er} juillet 2011. Le poste de conseiller du district numéro 3 est donc vacant à compter du 1^{er} juillet 2011.

175-07-2011
Date du scrutin

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le scrutin pour combler la vacance du poste de conseiller du district numéro 3 aura lieu le 23 octobre 2011, si le poste n'est pas comblé par acclamation.

ADOPTÉE

176-07-2011
Demande de
versement pour
l'utilisation du
Fonds régional
réservé à
l'entretien de
certaines voies
publiques

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2010, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

**A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 21 158.60\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la Municipalité de Lyster entend réaliser les travaux suivants :

- revêtement mécanisé de la chaussée dans le rang 8 (jusqu'à la limite de la municipalité de Laurierville) ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

177-07-2011
Club les neiges
Lystania :
traverses de
motoneige

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2011-2012 ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

178-07-2011
Demande de
raccordement
aux réseaux
d'aqueduc et
égout

ATTENDU la demande de raccordement aux réseaux municipaux déposée par Madame Marie-Pier Demers et Monsieur Patrick Gingras pour leur immeuble sis au 2975 rue Bécancour ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que l'immeuble situé au 2975 rue Bécancour soit raccordé aux réseaux d'aqueduc et égout de la municipalité par le biais de l'immeuble situé au 2985 rue Bécancour ;

QU'une servitude notariée devra être accordée par le propriétaire du 2985 rue Bécancour en faveur de l'immeuble du 2975 rue Bécancour quant aux services accordés ;

QU'aucune aide financière ne sera accordée par la municipalité pour les travaux effectués, car le raccordement n'est pas effectué dans la rue.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



179-07-2011

Installation
d'internet à
l'Édifice St-Louis

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une antenne à l'Édifice St-Louis afin qu'internet haute vitesse soit disponible dans le bâtiment. La somme requise de 800\$ plus taxes sera puisée au poste Ent. rép. Édifice St-Louis (02 59000 522). Pour ce faire, un transfert budgétaire est autorisé à partir du poste Ent. rép. Gare (02 70259 522) pour la même somme.

180-07-2011

Prix de vente des
futurs terrains sur
la rue Beaudoin

ATTENDU que le conseil municipal a reçu des offres d'achat pour des terrains dans le futur prolongement de la rue Beaudoin ;

ATTENDU que la municipalité prévoit d'exécuter les travaux de prolongement seulement à l'automne ;

ATTENDU que le conseil municipal désire établir un prix de vente abordable pour ces futurs terrains afin de favoriser le développement ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal autorise que les futurs terrains à desservir soient mis en vente au prix de 5 000\$ excluant les taxes applicables pour un terrain d'une superficie de 100' x 100', et 9 000\$ excluant les taxes applicables pour un terrain d'une superficie de 100' x 200'.

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

181-07-2011

Adoption du
premier projet de
règlement 296
modifiant le
règlement de
zonage 124 dans
la zone 31C

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé «Règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C».

ADOPTÉE

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin de modifier les zones 31C, 32 Ra et 34 Ia, et de créer une nouvelle zone.

Avis de motion
pour un
règlement
modifiant le
règlement de
zonage 124

182-07-2011

Remboursement
à la Corporation
des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le remboursement de 1 236\$ à la Corporation des loisirs pour les frais engagés lors du spectacle de Madame Moustache. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

183-07-2011

Congrès pour le
coordonnateur
des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs et de la culture à participer au Congrès annuel du loisir municipal à Rimouski qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2011. Les frais

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>184-07-2011 Contribution financière journée «Bouger en famille»</p>	<p>d'inscription et d'hébergement au montant total de 723.25\$ plus taxes seront puisés au poste Colloque – CCR (02 70120 494).</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise un paiement de 90\$ au Comité de promotion du loisir familial pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p>
<p>185-07-2011 Jeudis en chansons</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 125\$ à la SSJB Centre-du-Québec pour la tenue de l'activité «Jeudi en chanson» qui aura lieu le 14 juillet prochain. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p>
<p>Période de questions</p> <p>186-07-2011 Demande de M. Gérald Morin</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p> <p>ATTENDU la demande de Monsieur Gérald Morin demandant à la municipalité de faire tous les efforts nécessaires afin de fournir un titre légal au chemin d'accès pour le lot 1381 ;</p>
<p>Demande de M. Donald Pilote</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal acceptera d'entreprendre des démarches auprès des professionnels afin de faire établir un titre de propriété pour le chemin concerné sur réception d'une confirmation écrite de la part du demandeur mentionnant qu'il assumera les frais reliés aux recherches et aux démarches à entreprendre, de même que les frais d'achat du terrain ;</p> <p>QU'aucune garantie n'est offerte au demandeur quant aux résultats des démarches.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Une demande reçue de Monsieur Donald Pilote à l'effet qu'il y a une accumulation d'eau devant son entrée sera étudiée par l'inspecteur municipal et des solutions à moindre coûts seront proposées.</p>
<p>187-07-2011 Adoption du procès verbal séance tenante</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>188-07-2011 Levée de la séance</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée à 21 h 10.</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de juillet 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière